

pecter. Le Traité FNI, d'adoption récente, renferme au sujet de la vérification des dispositions nettement plus complexes et exigeant davantage de collaboration entre les États-Unis et l'URSS que celles de l'accord SALT II ou de toute autre entente préalable. Au fur et à mesure que s'étendra la portée des accords sur la limitation des armements et le désarmement, les demandes visant à obtenir plus de précisions et, en conséquence, une meilleure coopération dans le domaine de la vérification rendront de plus en plus difficile la négociation des dispositions en la matière.